

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le versement à la Société, sur les crédits prévus au programme 07 du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire », d'une seconde tranche de la subvention à lui être octroyée pour l'exercice financier 2010-2011, d'un montant de 361 050 800 \$, portant ainsi la subvention totale pour cet exercice financier à 473 023 500 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le versement à la Société, dès le début de l'exercice financier 2011-2012, d'une avance sur la subvention à lui être octroyée pour cet exercice financier correspondant à 25 % de la subvention autorisée pour l'exercice financier 2010-2011, sous réserve de l'allocation, conformément à la loi, des crédits appropriés pour l'exercice financier 2011-2012;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit autorisé à verser à la Société d'habitation du Québec, sur les crédits du programme 07 du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire », une seconde tranche de la subvention à lui être octroyée pour l'exercice financier 2010-2011, d'un montant de 361 050 800 \$, portant ainsi la subvention totale pour cet exercice financier à 473 023 500 \$;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit autorisé à verser à la Société d'habitation du Québec, dès le début de l'exercice financier 2011-2012, une avance sur la subvention à lui être octroyée pour cet exercice financier correspondant à 25 % de la subvention autorisée pour l'exercice financier 2010-2011, sous réserve de l'allocation en sa faveur, conformément à la loi, des crédits appropriés pour l'exercice financier 2011-2012.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

53816

Gouvernement du Québec

Décret 478-2010, 9 juin 2010

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 28^e Réunion fédérale, provinciale et territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 16 et 17 juin 2010

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), les 16 et 17 juin 2010, la 28^e Réunion fédérale, provinciale et territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une réunion ministérielle fédérale, provinciale et territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, dirige la délégation québécoise à la 28^e Réunion fédérale, provinciale et territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine qui se tiendra à Toronto (Ontario), les 16 et 17 juin 2010;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de :

— madame Sylvie Barcelo, sous-ministre, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

— monsieur Kevin Cogland, conseiller politique, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

— madame Catherine Girard-Lamoureux, responsable des affaires intergouvernementales canadiennes, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

— monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

53818